

NORMANDIE EQUINE VALLEE

N° de Délibération : 2023-03

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Sur l'autorisation d'engager les dépenses d'investissements avant le vote du BP 2023

Réunion du 4 janvier 2023

Réunis le 4 janvier 2023 à 14h30 en visio-conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Christine EVEN, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Messieurs Antoine CASINI, David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Sophie DE GIBON, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL, et Messieurs Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1,

CONSIDERANT la nécessité de pouvoir engager les dépenses dans l'attente du vote du BP 2023,

Le comité syndical de Normandie Equine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente du syndicat mixte de la réunion du 4 janvier 2023,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité Mme la présidente à engager les dépenses d'investissement et à recouvrer les recettes à hauteur maximale de 3 025 607,92 € pour le budget principal du syndicat mixte jusqu'au vote du budget primitif 2023 tel que détaillé comme suit :

	TOTAL DU BUDGET 2022 EN €	25% DU BUDGET 2022 EN €
Dépenses	6 886 443,68	1 721 610,92
Recettes	5 215 988	1 303 997

AUTORISE à l'unanimité Mme la Présidente à mettre en œuvre tous les actes utiles.

La Présidente du syndicat mixte

Malika CHERRIERE